

Demain, une Communauté de Communes

Le SICM aujourd'hui

Compétences

Le Syndicat intercommunal du Canton de Modane gère des compétences déléguées par les communes. Certaines communes ont transféré plus de compétences que d'autres.

Compétences déléguées par toutes les communes :

- Aménagement de l'espace (contrat station moyenne montagne...).
- Actions de développement économique (Maison Cantonale).
- Protection et mise en valeur de l'environnement (assainissement, traitement et collecte des déchets, protection des ruisseaux...).
- Politique du logement et du cadre de vie (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat...).
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs (gymnase du collège, piscine de Modane).
- Vocation sociale (ensemble des politiques contractuelles pour la jeunesse : Point Relais Jeunes, Point Info Jeunesse, aide aux devoirs).
- Autres compétences (école de musique, financement de la construction du nouvel hôpital de Modane...).

Compétences déléguées par une partie des communes :

- Actions de développement économique et aménagement de l'espace (pôle économique du Fréjus, zone d'activité de La Praz...).
- Espace culturel et animation cantonale (cinéma l'Embellie, soutien à la vie associative).
- Protection et mise en valeur de l'environnement (entretien des sentiers).

Ce qui va changer

avec la Communauté de Communes

Compétences

La Communauté de communes devrait reprendre l'ensemble des compétences du SICM. Mais il n'existera plus de compétences déléguées par une partie seulement des communes. Toutes les communes devront participer à toutes les compétences et donc les financer.

Fiscalité

La Communauté de communes étant un Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, elle pourra voter directement des taux d'imposition utile à son financement. Chaque habitant du Canton, quelle que soit sa commune, sera désormais imposé aux mêmes taux.

Gouvernance

En 2014, lors des prochaines élections municipales, les électeurs devront choisir directement leurs représentants à la Communauté de communes. Une disposition qui rapproche les habitants de la structure intercommunale. Autre nouveauté : le nombre de représentants de chaque commune variera en fonction de la démographie. Plus la commune aura d'habitants, plus elle aura de représentants à la Communauté de communes.

Fiscalité

Le SICM n'a pas de fiscalité propre. Le conseil syndical vote un budget mais ne décide pas lui-même à quel taux imposer les habitants pour son financement. Cette décision appartient aux Conseils municipaux. Aujourd'hui, ce taux d'imposition varie en fonction de la richesse des communes, en fonction des compétences déléguées au SICM et en fonction de l'éloignement géographique de la commune par rapport à Modane. Les habitants du Canton ne payent donc pas tous la même participation. Chacun peut retrouver son taux d'imposition sur sa feuille d'impôts locaux dans la colonne "Syndicat de commune".

Gouvernance

Le Conseil syndical est composé de 21 délégués. Chaque commune est représentée à part égale avec trois délégués plus un suppléant. Le Conseil syndical se réunit tous les mois. Une séance publique qui se tient à la Maison Cantonale, à 20h30 le 3^{ème} jeudi de chaque mois.



La loi de réforme des collectivités territoriales

La loi du 16 décembre 2010 porte sur la réforme des collectivités territoriales. Ses objectifs sont la simplification des structures territoriales, la réduction du nombre d'échelons territoriaux, la clarification des compétences et des financements.

Les communes doivent se regrouper de façon cohérente au sein d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Concrètement, le but est de rattacher les dernières communes isolées et de rationaliser le périmètre des EPCI. Les Communautés de communes doivent être suffisamment importantes en surface et en population et couvrir un territoire cohérent.

Si les communes ne parviennent pas à s'entendre sur la création d'EPCI à fiscalité propre, la loi donne des pouvoirs renforcés au préfet. Il pourra passer outre les délibérations locales pour assurer la création des nouveaux EPCI.

Etat des lieux et objectifs au niveau local

Sur le Canton, il existe aujourd'hui un Syndicat intercommunal (le SICM) qui regroupe toutes les communes. En plus, une Communauté de communes réunit Villarodin-Bourget et Avrieux pour la gestion de la station de La Norma. L'objectif est le changement de SICM en Communauté de communes. Quant à celle de La Norma, elle serait transformée en Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU de Villarodin-Bourget et d'Avrieux).

Il aurait été possible de fondre le SICM dans la Communauté de communes de La Norma. Cette solution a d'ailleurs été proposée par la préfecture. Mais elle a été rejetée par les Conseils municipaux. En effet, la future Communauté de communes du canton de Modane ne souhaite pas récupérer la gestion de La Norma.

Le calendrier

Décembre 2011 : Le préfet arrête le Schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI). Ce document est le cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale.

Du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} juin 2013 : Mise en œuvre progressive du SDCI. 1^{er} juin 2013, dernier délai : Création de la Communauté de Communes du canton de Modane.



Automne 2011

Sept à dire...

Journal d'information des 7 communes du canton de Modane : Aussois, Avrieux, Fourneaux, Le Freney, Modane, St André, Villarodin-Bourget



Nous voici arrivés au bout de l'histoire d'une coopération intercommunale qui s'appelait le Syndicat intercommunal du Canton de Modane. Créé au milieu des années 60, le SICM avait commencé modestement avec le collège et la piscine de Modane. Sous les présidences de Marius Brachet, Auguste Nuer, Jean Girard et Paul Lazier, le SICM, devenu aujourd'hui une vénérable institution, n'a cessé de prendre de nouvelles compétences. L'ensemble des communes du canton a régulièrement choisi de gérer ensemble ce qui leur semblait relever de

l'intérêt commun.

Les choses se sont fortement accélérées ces dernières années avec l'opportunité de politiques contractuelles avec le Département, la Région, l'Europe que nous avons su saisir et qui ont permis des réalisations exemplaires :

- L'assainissement du canton
- La pépinière d'entreprise
- La Maison Cantonale
- Le journal Terra Modana
- 10 ans de programmation estivale sur la barrière de l'Esseillon
- 2 contrats stations moyennes
- L'Espace public numérique
- Le service cantonal d'animation...

Je tiens à saluer à cette occasion ceux des élus du SICM qui, au cours de ces deux mandats, ont cru à ces projets et les ont portés.

Cela n'aurait été possible sans la qualité des personnes qui y travaillent et dont la plupart ont été recrutées ces dix dernières années, leur jeunesse, leur enthousiasme, leur engagement a été contagieux. C'est grâce à eux que nous avons pu poursuivre le travail dans un climat parfois difficile.

J'ai à cœur de mener à bien la mutation du SICM vers la future Communauté de Communes Terra Modana. Si les récentes déclarations gouvernementales sèment quelques doutes sur la fiabilité du calendrier, la loi reste la loi et nous travaillons en fonction des échéances qu'elle a fixées.

Le changement touchera essentiellement le mode de gouvernance instituant une représentation des communes selon l'importance de leur population et transformant notre intercommunalité en établissement public à fiscalité propre, autant dire que cela ne change rien dans le quotidien des habitants du canton, le champ d'action de la future communauté de communes étant quasiment identique à celui du syndicat intercommunal.

Néanmoins, cette transformation est non seulement rendue obligatoire par la loi mais elle est à mes yeux indispensable au rayonnement, à l'attractivité du territoire, et, en nous permettant de parler d'une seule voix, de mieux tenir la place qui est la notre dans la vallée.

Christian SIMON

Vers une Communauté de Communes



Une école de musique ouverte sur le Canton

Etablissement d'Enseignement Artistique du Canton de Modane

Une école pour tous

En dix ans les choses ont bien changé à l'Ecole de musique du canton de Modane. D'un vivier à musiciens pour l'Harmonie du Charmaix, l'école s'est ouverte à toutes les pratiques musicales.

La demande publique se fait de plus en plus pressante pour des pratiques de musique actuelle (variété, rock, blues...). L'ambition de l'école est de répondre favorablement à ces demandes.

Grâce à la présence des deux professeurs de piano et de violoncelle, la musique classique connaît un succès grandissant.

Un effort important est fait chaque année pour développer et améliorer la qualité de l'accueil et de l'enseignement.

Afin de diversifier l'offre de pratiques musicales, des conventions sont passées avec les écoles de musique de Saint-Michel et de Saint-Jean de Maurienne. Cette collaboration permet la pratique d'instruments à vent : trompette, clarinette et saxophone. Une action qui favorise également le développement de l'Harmonie du Charmaix.

En plus des cours individuels, l'Ecole a mis en place ces cinq dernières années un nombre important d'ateliers de pratique collective. Désormais chaque élève peut bénéficier de 2h20 de cours hebdomadaire, soit une heure de plus que précédemment. Les pratiques collectives n'étant pas limitées, chaque enfant peut, s'il le désire, pratiquer jusqu'à 6h20 de musique par semaine.

Autre nouveauté : l'école est désormais ouverte aux adultes. Ceux-ci peuvent accéder à des cours individuels à des tarifs préférentiels. Ils peuvent également accéder à deux ateliers : la batucada (percussions) et l'orchestre à cordes.

Des cours de soutien préparatoires aux examens de fin de cycle ont également été mis en place. Un succès : en 2010-2011, l'Ecole de musique du canton de Modane affiche un taux de 100% de réussite.

Enfin, des stages ont également été organisés réunissant un public nombreux. Avec par exemple un stage Théâtre ou un stage Home Studio pendant lequel les participants ont pu apprendre la pratique de l'enregistrement numérique, du mixage...

L'Ecole ne reste pas cloisonnée dans ses classes. Elle est au contraire largement ouverte sur le Canton avec de nombreuses représentations publiques. L'année passée, les élèves de l'Ecole ont donné des concerts dans des cadres et des lieux aussi différents que l'hôpital, le Foyer logement, les salles des fêtes de Modane, Fourneaux et Aussois, le stade de football, la Fête de la musique... Des représentations ont même eu lieu au-delà des limites de Terra Modana.

Au final, les résultats pédagogiques et artistiques de l'Ecole de musique sont satisfaisants et les coûts maîtrisés, ils se situent dans la fourchette du département. En 2010-2011, le budget était de 85 000 euros pour une centaine d'élèves.

Dans un proche avenir, l'Ecole espère pouvoir développer ses interventions extramuros, que ce soit en milieu scolaire (écoles) ou périscolaire (PRJ). Les élus réfléchissent actuellement aux développements des pratiques artistiques, pour le plus grand nombre, sur le Canton de Modane.



L'école en 3 questions

Mon enfant peut-il suivre des cours de musique à Modane ?

Patrick Serres, coordinateur de l'école : Tout enfant du Canton de Modane peut suivre tous les cours de l'école sans aucune restriction. Un enfant habitant hors du Canton a le droit de suivre tous les cours collectifs (en acquittant son droit d'entrée au tarif prévu) et les cours individuels (mais, dans ce cas, avec un tarif spécifique).

Pourquoi tous les instruments ne sont-ils pas représentés ?

Nous en avons proposés certains qui coûtaient plus chers en déplacements qu'en heures de cours. Cela nous a poussé à nous tourner vers d'autres écoles pour les instruments non représentés chez nous. Pour ouvrir une classe d'instrument nous nous plions au règlement qui nous impose un minimum de trois élèves. Pour ce qui est des autres cours, comme celui d'éveil par exemple, nous n'ouvrons la classe qu'à partir du moment où nous avons au moins quatre élèves inscrits.

Existe-t-il des instruments de prêt pour les élèves débutants ?

Oui. Nous disposons certes de peu d'instruments, mais malgré tout nous sommes heureux de pouvoir les prêter à nos élèves quand le besoin s'en fait sentir. Les conditions de ce prêt sont à voir avec le directeur. Beaucoup de ces instruments ont été acquis par l'association des parents d'élèves, nous en profitons ici pour les remercier.



D'une école de musique vers un centre de pratique artistique

Le Conseil Général de la Savoie soutient et organise l'enseignement de la musique depuis plusieurs dizaines d'années à travers une association, l'ADMS, qui s'est transformée en Etablissement public : "Diapason" présidé par Hervé Gaymard.

Depuis plusieurs années, les élus et les responsables de la culture au Conseil Général réfléchissent à la situation, aux objectifs et à l'évolution souhaitable des pratiques culturelles. Cette réflexion a abouti à un schéma départemental de développement des enseignements artistiques tel que le demande la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, j'y adhère entièrement.

Ce schéma a pour ambition : « l'accès à la culture pour le plus grand nombre, à tout âge et dans tous les lieux de la vie » dans les domaines de la musique, de la danse, des arts visuels et du théâtre.

Pour mettre en œuvre ce schéma dans notre territoire, il est souhaitable d'envisager trois parcours de pratique :

- Un premier parcours en milieu scolaire à l'école élémentaire pour tous les enfants par le chant choral et des pratiques collectives sous la responsabilité et selon le projet pédagogique initié par les enseignants.

- Un deuxième parcours hors temps scolaire s'adressant aux enfants de 5 à 10 ans souhaitant découvrir l'ensemble des possibilités du champ artistique et de ses pratiques : ateliers d'éveil, initiation instrumentale, chœurs d'enfants, ensemble de percussion. C'est à ce niveau que pourra progressivement être introduit la découverte d'autres formes artistiques comme la danse, les arts visuels et le théâtre.

- Un troisième parcours dit d'enseignement spécialisé concernera les enfants ayant suivi au moins deux ans le parcours 2. Il comprendra un cours d'instrument, une pratique collective et une formation musicale.

L'enjeu de cette mutation de l'école de musique en lieu de pratique artistique est d'en permettre l'accès au plus grand nombre, d'en maîtriser les coûts pour les familles et les collectivités et de développer l'ensemble des pratiques artistiques, complément indispensable à la formation et à la culture du futur citoyen.

Xavier LETT

Vice Président du SICM
Conseiller Général
Président de la 6^{ème} commission
Administrateur de DIAPASON



Les ateliers proposés par l'école de musique

Atelier batucada : pratique collective rythme. Chaque participant teste et met en pratique ses aptitudes rythmiques au sein d'un groupe. Buts : sens du rythme, pratique individuelle et collective. Aptitude à lire des rythmes.

Atelier musique traditionnelle : pratique collective autour d'un répertoire international de musiques folks ou folkloriques. Buts : connaissance des répertoires internationaux, écoute, transmission orale et instrumentale, improvisation. Aptitude à jouer de son instrument au sein d'un groupe.

Atelier music hall : pratique collective autour d'un répertoire (chansons populaires) choisi

par les enfants en accord avec le professeur. Buts : initiative des enfants dans le choix des pièces à interpréter, faculté à jouer en groupe. Pratique vocale.

Atelier enregistrement : se mettre aux manettes d'un studio d'enregistrement. Buts : sens de l'écoute, du son, du mixage, enregistrement (de tous les enfants d'année en année ; avoir ainsi des repères sur leurs progrès).

Atelier site internet : apprendre à utiliser des outils tels que myspace pour diffuser sur internet les résultats de tous les ateliers susmentionnés. Buts : communiquer à l'aide des nouveaux médias.

Atelier découverte : une classe ouverte à tous pour pratiquer au moins quatre instruments dans le cours de l'année

(batterie, piano, guitare, basse et chant). Buts : découverte et pratique de ces instruments, mise en place d'un répertoire. Jouer ensemble des chansons choisies par les professeurs (répertoire pop).

Atelier groupe : aide au montage d'un répertoire choisi par les membres du groupe lui-même. Buts : donner aux enfants les conseils nécessaires au bon fonctionnement d'un groupe.

Ateliers piano, guitare et cordes : ateliers uniquement réservés aux pianistes, aux guitaristes, violonistes et violoncellistes. Buts : pratique d'ensemble.

A noter qu'il est obligatoire de participer à au moins un atelier. A partir de l'année prochaine il sera obligatoire de démarrer les études musicales par un atelier.